

Monsieur Le Directeur
Direction de l'Environnement
BP 3718
98846 Nouméa CEDEX

Nouméa, le 21 octobre 2013

Objet : Réponse à la visite d'inspection de l'ISD de Gadjé en date du 04 septembre 2013

V/Réf :

- 2013-30720/DENV

N/Réf. :

- 131021A KEM/KEM

Monsieur le Directeur

PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE 31 OCT. 2013						
Direction de l'Environnement	N° 34672.						
	Dir	CM jur.	CM EDT	CM CYRS	SAF	ISPPR	SCB SAPA
AFFECTÉ						<input checked="" type="checkbox"/>	
COPIE							
OBSERVATIONS	<p>5/11/13 → BSI → FLM → AR</p>						

Suite à la transmission du compte rendu cité en objet concernant votre visite d'inspection en date du 04 septembre 2013 sur notre site de l'ISD de Gadjé, nous souhaitons vous préciser les actions mises en place à ce jour, les actions en projet, ainsi que nos observations éventuelles et vous transmettre les compléments ou éléments en pièces jointes :

1^{er} § : du recouvrement provisoire de l'alvéole B2 actuellement en exploitation

Une partie de cette alvéole a été couverte afin de limiter les nuisances olfactives. La superficie couverte représente près de 2500 m². La zone encore exploitée représente environ 7500 m².

La mise en couverture provisoire de la totalité de cette alvéole devrait intervenir courant premier trimestre 2014 (période prévisionnelle de mise en exploitation de l'alvéole C1).

2^{ème} § : de l'infiltration des condensats dans la tranchée drainante

Les difficultés d'infiltration constatées des condensats dans la tranchée drainante sont principalement dues à la faible vitesse d'infiltration au regard des débits de rejets des condensats (environ 24 m³/jour). Il a été constaté une baisse significative du niveau des eaux en fond de tranchée quelques jours seulement après l'arrêt du rejet dans la tranchée dû à un arrêt technique de l'osmose inverse. Durant cette période d'arrêt, la tranchée a été comblée et une nouvelle tranchée a été ouverte sur une autre partie de l'alvéole B2. Afin de permettre une meilleure infiltration, le rejet des condensats dans cette nouvelle tranchée se fait uniquement entre 6h00 et 18h00 puis directement sur le massif de déchets entre 18h00 et 6h00 (avec modifications des zones de rejets d'une nuit à l'autre). Cette solution a par ailleurs pour avantage d'améliorer le compactage de ces zones humidifiées par les condensats durant la nuit.

3^{ème} § : de la mesure du niveau des lixiviats dans les alvéoles A1 et A2

La nouvelle sonde de 50 m reçue récemment a permis de mesurer le niveau des lixiviats dans ces deux alvéoles. Les charges hydrauliques mesurées étaient inférieures à 30 cm (respectivement 15 et 18 cm pour A1 et A2).



4^{ème} § : du déchargement d'un camion de cendres de PRONY ENERGIES

Un rappel des consignes de sécurité a été fait auprès des chauffeurs de la société CENDRIER.

Copie : SIGN